

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 16 juillet 2009 à 20 h 30

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Casadéi Marie Ange, Cassaboïs Marie Pierre, Doumergue Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vauris Marie Agnès.

Date de convocation : 9 Juillet 2009

Secrétaire de séance : Félix PAREJA

Le mardi 12 mai 2009 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.
Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Guillaume LAVERGNE représenté par Marie Pierre CASSABOIS.

1. Approbation PV du 12 mai

Chaque membre étant en possession du PV, Monsieur le Maire en rappelle les différents points.

Il précise que le permis de construire de Serge Bonnet a été refusé celui de Julien Molinié accepté.

Lucien Carrière a remonté seul la croix de Goubert.

Ces précisions apportées, aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté et signé par les membres présents.

2. Fusion EPCI :

Modification des statuts EPCI pays de Padirac

Monsieur le Maire fait un bref historique des nombreuses réunions qui se sont déroulées depuis la décision de fusion. Il indique que le projet a demandé un fort investissement de tous.

Il précise les enjeux de ce projet de fusion très importants pour le territoire :

- il va permettre d'éviter un éclatement du territoire comme l'envisage la préfecture,
- il est nécessaire pour le développement économique, notamment avec le passage en TPU,
- il permettra aussi de représenter un poids moins négligeable au niveau départemental,
- il donnera plus de force au territoire et lui permettra d'accéder à des aides consistantes pour des projets importants.

Mr le Maire donne ensuite lecture des statuts du Pays de Padirac qui intègrent de nouvelles compétences ou complètent celles existantes.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la refonte des statuts tels que présentés.

Validation arrêté de périmètre

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée de l'arrêté préfectoral en date du 26 juin 2009 fixant le périmètre de la future communauté de communes du Pays de Gramat-Padirac, issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Gramat, du Pays de Padirac, du Syndicat mixte Bag-Dm et du rattachement de la commune du Bastit.

Mr le maire demande ensuite à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de périmètre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable :

- pour projet de périmètre mentionné dans l'arrêté préfectoral du 26 juin 2009, de la future communauté de communes comprenant les communes de :

Alvignac	Carlucet	Lavergne	Padirac
Le Bastit	Couzou	Mayrinhac-Lentour	Rignac
Bio	Gramat	Miers	Thégra

- pour que cette communauté de communes soit dénommée « communauté de communes du Pays de Gramat-Padirac »

- pour que les délégués représentants des communes membres, constituant le conseil de communauté, assemblée délibérante, soient répartis comme suit pour chaque commune:

- 2 délégués titulaires par tranche de 700 habitants,
- 5 délégués suppléants.

3. Emprunt pour achat foncier

Mr le Maire présente un tableau comparatif des offres de financement de différents organismes bancaires (CRCA, Caisse d'Épargne, Crédit Local et Bque Populaire) pour un montant de prêt de 45 000 € à taux fixe sur une durée de 12 ans, 15ans ou 20 ans, remboursement annuel ou trimestriel.

Véronique Doumergue estime pour sa part qu'il serait préférable pour ce genre d'opération de réaliser un prêt relais. Le but de cette opération étant de vendre des lots. Dans ce cas il est nécessaire de vendre rapidement. Le prêt pourrait être ainsi remboursé sur une période de 3 ans.

Compte tenu de la conjoncture actuelle le conseil se demande si la période de 3 ans est suffisante. La viabilisation des terrains ne pourra se faire qu'après la validation du PLU.

Après discussion le conseil souhaite pouvoir comparer les propositions présentées avec des simulations de

prêt relais.

La décision est reportée début août en attente de recevoir des nouvelles propositions.

La Caisse des dépôts et Consignations sera également contactée pour connaître les financements qu'elle propose dans le cas d'une telle opération.

4. Travaux mairie et sécurisation carrefour : lancement consultation entreprises

Jacques Faure indique que le Bureau DORVAL finalise le dossier d'appel d'offres. Le début des travaux serait prévu pour 2^{ème} quinzaine de septembre.

Il souhaiterait que dans le cas où l'appel d'offres serait intéressant et permettrait donc une économie sur le programme que la salle de réunion du bas soit modernisée : revoir l'aménagement, refaire les peintures, comptoir...

Sécurisation du carrefour : rien n'est fait pour l'instant. Un rendez vous est fixé fin juillet avec les services de la DDEA pour marquage.

Il fait part du courrier de Mr Baissin concernant l'aménagement du monument aux morts.

5. Logement « Palot »: départ locataire et demande réduction préavis

Mr le Maire fait part du départ des locataires du logement communal « Palot » à partir du 1^{er} septembre pour les logements LOT HABITAT. Il donne lecture de leur demande de réduction de préavis d 1 mois.

Le conseil donne un avis favorable à leur demande tout en regrettant le départ de ce logement de locataires exemplaires et réguliers dans le paiement des loyers.

6. Personnel :

Mise à jour tableau des effectifs

Suite à la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et à la création du poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, Mr le Maire propose la suppression des postes restés vacants.

Le conseil municipal modifie le tableau des effectifs du personnel de la commune comme ci-dessous :

	CADRES D'EMPLOIS	Durée hebdomadaire	Nombres	
FILIERES	Titulaires		TC	TNC
Technique	Agent de maîtrise principal	35 H	1	
	Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	35 H	1	
Administrative	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	21 H 30		1
	Non Titulaires			
Technique	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe Ecole	12 H 30 par semaine scolaire		1
	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe Ecole	6 H		1
	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe Mairie	4 H		1
Administrative	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe agence postale	25 H		1

Règlement heures complémentaires

Monsieur le Maire indique que Mme LAVERGNE secrétaire effectue, dans le cadre de son travail, des heures complémentaires.

La charge de travail du secrétariat ne permet pas toujours la récupération des heures effectuées. Par conséquent, il convient de décider du règlement des heures. Le conseil donne son accord.

7. Achat matériel de sonorisation

Le conseil retient la proposition des ETS CARLUX pour la somme de 1043.30 euros TTC pour un ensemble SONO. Cette somme est inscrite au budget.

8. Questions diverses.

Lecture du courrier de Mme BOUNY du camping du Pigeonnier réitérant sa demande pour l'arrêt des sonneries la nuit les mois de juillet et août.

Suite aux observations portées sur le PV du 12 mai, Mr FLAMEND a fait part de l'autorisation obtenue et a adressé une copie de l'arrêté en date du 26/06/2006.

A ce titre et afin d'éviter des remarques, il est rappelé que toute autorisation de travaux doit être affichée de manière visible de l'extérieur pendant toute la durée des travaux.

Mme SALVAN a fait part du nombre important de voitures circulant rapidement sur le chemin de la Pimpe. Conseil sera demandé auprès de la DDEA pour prendre des mesures.

Le conseil donne son accord à l'adhésion pour la somme de 70 € à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) comprenant un abonnement à une revue mensuelle.

Le site Internet de la commune est en ligne depuis début juillet.

Point sur la station d'épuration : Mme DOLS de Groupama a indiqué que le rapport établi par un expert a été remis le 26 juin à Me TOUBOUL qui devrait déposer plainte auprès du Tribunal Administratif.

Point sur le Presbytère : LOT HABITAT a lancé un appel d'offres auprès de 3 architectes

Point sur la Source : pas de nouvelles de Mr PROUZET. Le tour du lac a été nettoyé au girobroyeur. Les poubelles sont relevées le vendredi.

Jacques FAURE demande qu'une réflexion soit menée sur le stade et les vestiaires. Nécessité de rénover et de responsabiliser les usagers.

Fin de séance 0 h

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Doumergue Véronique,

Faure Jacques,

Bonnet Serge,

Carrière Frédéric,

Casadéi Marie Ange,

Lavergne Guillaume,

Paréja Félix,

Sirieys Sabine,

Vaurs Marie Agnès.